

Mesdames et Messieurs les sénatrices et sénateurs,
Mesdames et Messieurs les député-es,

Le projet de loi 3DS, voté à l'Assemblée nationale le 4 janvier 2022, pose la question de l'équilibre entre un pouvoir national, plus ou moins centralisé, et le pouvoir des collectivités. Les réformes engagées depuis des années conduisent à l'affaiblissement de la capacité d'agir de l'État par un transfert de compétences aussi massif que coûteux aux collectivités, qui ne sont pas toujours preneuses. L'équilibre efficace n'est pas là. Une décentralisation utile préserve et coordonne les capacités d'action de chacun, ce dont nous avons bien besoin.

L'urgence écologique et sociale nécessite des réponses fortes en termes d'environnement, de logement, de transport. Autant de sujets sur lesquels il appartient à l'État d'apporter des impulsions fortes sur le territoire national. Pour la FSU du pôle ministériel MTE-MCTRCT-Mer, le projet de loi 3DS, que vous discuterez ce jeudi 27 janvier 2022, conduira à ce qu'il se défasse de cet objectif et son financement sur les collectivités locales. Paradoxalement, ce projet renforce le centralisme de l'Etat en donnant plus de pouvoir aux seuls préfets.

La FSU du pôle ministériel attire votre attention sur plusieurs points du texte sur lesquels elle s'oppose :

- la mutualisation des fonctions support entre établissements publics analogues (les agences de l'eau, les parcs nationaux, ...), cavalier législatif de la loi ASAP censuré par le conseil constitutionnel qui vise à contourner le principe de spécialité de ces établissements publics ;
- un renforcement de la mainmise des préfets sur des établissements publics comme l'ADEME et les agences de l'eau ;
- des transferts de missions aux collectivités locales en matière d'environnement et de logement ;
- le transfert de 10 000 km sur les 12 000 km du réseau routier national non concédé, soit sa quasi-totalité, faisant porter la charge de son entretien futur mais également de sa remise au niveau, sur les départements et les régions, alors que des millions d'euros devront être investis dans les 20 prochaines années pour garantir sa pérennité.

Après dix années consécutives de baisses des effectifs et de réorganisations incessantes, le contenu de ce projet de loi contribuera à affaiblir toujours plus la capacité du pôle ministériel en charge de l'environnement, des transports et du logement, ses services et ses établissements publics, à impulser les politiques ambitieuses attendues face aux urgences écologiques et sociales. En conséquence, la FSU du pôle ministériel MTE-MCTRCT-Mer vous demande l'abandon de la loi 3DS et le renforcement des capacités de l'État à impulser, coordonner et à financer les politiques en matière d'environnement, de transport, de logement.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Véronique CARACO-GIORDANO
Secrétaire Générale du Sne-FSU

Maxime CAILLON
Secrétaire National du Snuitam-FSU

